



Problème avec l'assurance habitation de mon locataire

Par CoralieG

Bonjour,
Je loue actuellement un appartement dont je suis propriétaire. Il y a eu des "moisissures" dans plusieurs appartements de l'immeuble. J'ai contacté mon assurance pour les dégâts mais ils m'ont répondu qu'il fallait que je passe d'abord par l'assurance de mes locataires. Je les ai donc contacté pour qu'ils puissent contacter leur assureur. Ils refusent de le faire (de peur de devoir payé plus leur assurance) et je suis donc dans une impasse. Mon locataire a-t-il le droit de refuser de faire intervenir son assureur? Comment dois je m'y prendre?
D'avance merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,
Quelle est la cause de ces moisissures ?
Est-ce un manque d'aération ?
Est-ce que la VMC est en bon état de fonctionnement ?
L'assureur PNO ne couvrira la remise en état qu'après disparition de la cause des dommages.

Par CoralieG

Les dégâts ne sont pas causés par le locataire. Il y a apparemment de gros souci d'isolation. Un audit va être effectué.

Par yapasdequoi

Un audit commandé par le syndic ? Attendez donc le résultat.
De toute façon ce serait stupide de repeindre avant de connaître le diagnostic et d'avoir résolu le problème.

Par janus2

Mon locataire a-t-il le droit de refuser de faire intervenir son assureur?

Bonjour,
Oui, tout à fait. D'autant qu'il n'a pas de responsabilité dans le sinistre.

Par yapasdequoi

C'est votre assurance PNO qui peut couvrir les dégradations. Mais elle ne prendra rien en charge tant que la cause des dégâts ne sera pas connue et supprimée.